

Edito romand

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **53 (2006)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Edito romand

A quoi sert la protection de la population?

On l'avait dit et écrit bien avant la mise en vigueur de la nouvelle Loi fédérale: «Il s'agit d'un savant montage financier, censé apporter des économies à la Confédération» (motif louable en soi) «en créant une synergie entre les différents partenaires». Cela paraissait d'autant plus logique et pragmatique pour les technocrates à l'origine du projet que celui-ci redonnait la «main» aux cantons, seuls à même (car proches du terrain...) de gérer (et de payer avec les communes) et de mettre en place un système de montée en puissance de partenaires dont les objectifs peuvent être – si ce n'est antagonistes – à tout le moins presque impossibles à coordonner.

Mais, par manque d'expérience (ou par «naïveté»), on a fait comme si... en créant une magnifique superstructure – la protection de la population, accompagnée de slogans très vendeurs. Preuve en était le résultat des votations: plus de 80% d'acceptation! Cela laisse rêveur. Dans la foulée, on a aussi créé une nouvelle Loi sur la protection civile. Il était d'ailleurs difficile de faire autrement, puisque cette noble institution figurait déjà dans la Constitution...

Pourtant, ce savant montage et au-delà du seul résultat des votations, et jusqu'à aujourd'hui en tout cas, n'a été suivi et encouragé que par une seule association, l'Union suisse pour la protection civile. Aujourd'hui toujours, cette association est menacée de disparition par manque de moyens, alors que c'est la seule (n'ayons pas peur des mots!) qui soit objective et encore en mesure de fédérer «l'infédérable»: par ses structures cantonales et aussi par l'extraordinaire engagement de son président et de ses membres.

Alors, la réponse à la question est simple. L'OFPP, née sur les cendres de l'OFPC, n'est plus en mesure de mettre en place les nouvelles lois. Elle s'est coupée de la base et ne peut plus, hélas, que gesticuler. Ce faisant, elle court le risque, à terme, de perdre son caractère d'Office pour se fondre dans les arcanes et les profondeurs du DDPS.

Politique fiction? Peut-être. Ces quelques lignes peuvent paraître critiques, acerbes même. Il n'en est rien. Il s'agit de réveiller les consciences, parce que ne nous leurrions pas: les menaces de toutes sortes sont là, à notre porte. Il est donc temps d'agir.

René Mathey

LE SIS LAUSANNOIS FAIT UN DON IMPORTANT À L'OIPC

Les «vestes» du cœur...

Après la donation de milliers de tenues bleues de la protection civile, dont *action* vous a relaté le voyage de 500 d'entre elles sur Dakar l'année dernière, c'est au tour du SIS lausannois de faire un don à l'Organisation internationale de protection civile (OIPC).

RENÉ MATHEY

Cette fois, c'est à l'occasion du renouvellement naturel du matériel (notamment vestes-feu et pantalons, ceintures, haches, casques: en tout plus de 500 pièces) que l'idée a germé dans l'esprit de l'EM que commandait encore le colonel Jean-François Cachin, de faire un contrat de donation avec l'OIPC.

A l'occasion d'une réunion du Comité exécutif de l'OIPC, c'est la Mongolie qui se déclare intéressée. Une délégation se rend à Lausanne, sous la conduite de Jean-Charles Dédo, pour prendre connaissance du maté-

riel. Ce fut aussi l'occasion d'une rencontre chaleureuse agrémentée d'une visite de la Caserne lausannoise et du Musée qui a vivement impressionné les visiteurs.

Enfin, quelque temps après, un camion a chargé les palettes pour qu'elles entament le long voyage en direction de la Mongolie. A l'occasion de la prise en charge, l'OIPC, par l'intermédiaire de son directeur de Cabinet, Pascal Gondrand et de Jean-Charles Dédo, a remis au col Cachin sa médaille d'honneur et ses remerciements aux Autorités lausannoises pour ces coups de main aux pays déshérités. □



Le matériel est chargé.



Le colonel Cachin reçoit la médaille d'honneur de l'OIPC.

J.-C. Dédo, expert OIPC, J.-F. Cachin, cdt SIS, P. Gondrand, président UGPS et dir. de cabinet OIPC, M. Lassueur, intendant SIS (de g.).

